

« CHAQUE ORGANISATION DE COMMERCE ÉQUITABLE ŒUVRE SELON SA PROPRE VISION DE LA JUSTICE »



De son sac, Virginie Diaz sort un pavé de 750 pages A4 solidement reliées et le pose lestement sur la table, laissant apparaître le titre : *Le commerce équitable ou la juste répartition*. Pour ce travail, la jeune sociologue a passé cinq mois sur le terrain dans les Andes, deux mois en immersion dans les locaux de Max Havelaar France ; elle a multiplié les entretiens avec tous les acteurs du commerce équitable, les colloques, les conférences sur le sujet... Trois ans de travail, c'est relativement peu pour une thèse de doctorat, mais cela lui a suffi à recevoir les félicitations du jury. Et pour cause, ce document très lisible s'apparente à une véritable bible traitant la question sous presque tous ses aspects, dont une réflexion théorique sur la justice faisant appel, entre autres, à la philosophie.

Dans votre thèse, vous interrogez le commerce équitable à la lumière de la notion de justice...

Je me suis référée à la théorie de la justice telle que l'a présentée le philosophe américain Jon Elster. Elster s'est attaché à trouver quels critères de justice sous-tendent le discours et les pratiques des individus dans différents domaines, notamment dans le milieu médical. Il a travaillé la question de la juste répartition : dans un monde où les biens à répartir sont en nombre limité, où les individus vivent dans des lieux dissemblables, où ils

n'ont pas les mêmes goûts et ne sont pas animés par des désirs uniquement altruistes, il est nécessaire de faire émerger des principes de justice qui permettent de guider les choix de répartition des biens.

Selon Elster, six principes de juste répartition peuvent être dégagés : l'égalité, l'efficacité, le temps, le besoin, le statut, le mérite.

Le marché du commerce équitable apparaît comme limité : tout le monde

ne peut pas en bénéficier selon les mêmes conditions. Si l'on considère que le bien à répartir est la certifica-

tion équitable, on peut alors se demander : qui peut être qualifié de « juste bénéficiaire » ? Dans tous les cas, il faut faire des choix. Ces choix relèvent du domaine de la justice.

On peut choisir le critère du *besoin* : dans cette perspective, ce sont les producteurs les plus pauvres qui

« Le désir d'améliorer la société anime un idéal intérieur. Ça devient vite passionnel. »

bénéficient du commerce équitable – cela dit, il reste à définir ce qu'est la pauvreté.

Si c'est le critère du *statut*, selon les règles actuelles du commerce équitable, ce seront les producteurs regroupés en associations qui en bénéficieront. En privilégiant le critère de l'*efficacité*, on avantagera l'organisation qui est la plus apte à vendre et à s'adapter commercialement aux exigences du marché. Le critère du *mérite* prendrait en compte, par exemple, les organisations fonctionnant de la manière la plus « démocratique ».

Le critère du *temps* reviendrait à servir les premiers producteurs qui en feraient la demande, en établissant notamment une liste d'attente des producteurs à certifier. Enfin, le critère de l'*égalité* pousserait par exemple à certifier tous les producteurs d'une zone donnée.

Les acteurs du commerce équitable ont des approches très différentes. Comment les analysez-vous ?

Définir ce qu'est le commerce équitable est donc complexe : il faut déterminer quel est le « bien » à répartir, qui est le récepteur, quels sont les critères de justice à employer. On ne peut pas privilégier tous les critères. Les individus sont personnellement plus ou moins attachés à un critère particulier, dans une configuration sociale donnée.

Derrière la question de la justice se pose une question sociale. Le but est-il d'abord de rééquilibrer les rapports Nord-Sud, ou de permettre à un maximum de producteurs de mieux vivre dès maintenant ? Ce qui est spécifique à l'option de Max Havelaar, c'est de passer par l'économie pour toucher la sphère politique. Pour

Artisans du Monde, l'accent est d'emblée mis au niveau politique.

Au fond, le but recherché est pourtant le même. Or, les discussions à l'Afnor ont été serrées entre tous les négociateurs. Pourquoi pensez-vous que le compromis ait été aussi difficile ?

Les discussions autour du commerce équitable sont souvent très vives, parce qu'elles touchent au sentiment de justice des participants, à leur désir d'améliorer la société. C'est pourquoi les débats dérivent rapidement vers le passionnel et deviennent difficiles à rationaliser.

En fin de compte, le commerce équitable pose la question du lien social : avec qui veut-on, peut-on ou doit-on faire société ? Comment échanger de façon juste avec des gens éloignés socialement et culturel-

lement, qui ne défendent pas forcément les mêmes valeurs que nous ?

Le principe même de commerce équitable est aussi critiqué de l'extérieur. Sur quoi se fonde-t-on pour remettre en cause des initiatives se disant porteuses de justice ?

Il existe trois grandes critiques du commerce équitable. D'abord, la critique néolibérale : le commerce équitable déstabilise les marchés, et par là même, nuit à l'égalité intrinsèque de la libre concurrence.

Ensuite, la critique écologiste des partisans de la décroissance. Ces derniers pensent que le commerce équitable est insuffisant car l'accent doit être mis sur la diminution de la consommation des Occidentaux et la relocalisation des échanges économiques.

Enfin, la critique que j'appellerais sociopolitique, telle que l'a présentée Jean-Pierre Boris [cf. *Fair(e) Actualités n°10*]. Ce courant estime que le commerce équitable ne résout pas fondamentalement les problèmes. La seule chose qui pourrait durablement aider les populations du Sud à sortir de leur situation économique actuelle est la régulation politique.

Personnellement, je pense que le commerce équitable ne peut pas faire l'économie du politique. D'abord parce qu'il n'a de portée qu'articulé avec un questionnement politique – il doit par exemple parvenir à dialoguer avec les instances de décisions internationales. Enfin, parce que l'adoption de principes de justice relève d'un choix raisonné entre les acteurs qui font profession de cette pratique. ■

